Le Temps des fruits **Confitures et Délices**

A.M.A.P Aigrefeuille sur Maine

Amap d'Aigrefeuille sur Maine - Contrat de partenariat à commande unique pour le 10 décembre 2026

entre : Hélène Ordonaud
Le Temps des fruits
Le grand Vilotte
24360 Busserolles
07 62 83 01 20
f : Le-temps-des-fruits
dénommée ci-dessous « la productrice »

et : Mme/M. ……
Adresse : ……..
……..
Tél. : ……..….
Courriel : ……
dénommé ci-dessous « l'adhérent »

Objet : le présent contrat règle les modalités de la vente de confitures et délices, issus d'une production respectueuse de l'environnement, et permet de connaître la productrice partenaire.

Présentation de la productrice :

Productrice de petits fruits, installée en Périgord vert en 2016, j'ai planté framboisiers, cassis, groseilliers, mûres, myrtilliers, fraisiers, ainsi qu'un petit verger.

Je conduis mes plantations sans engrais ni traitement chimique.

Je transforme mes fruits en préparation de fruits (Délices), coulis, nectars et sorbets. Mes recettes de Délices sont préparées avec 75g de fruits minimum pour 100g, du sucre de canne et de l'agar-agar issus de l'agriculture biologique. Je veille à une cuisson douce et courte pour préserver mes fruits.

Je propose les recettes de Framboise, Cassis, Groseille et Mûre épépinées.

Les coulis sont préparés avec 82g de fruits pour 100g, moins sucrés que les délices, ils sont idéals pour vos desserts, laitages, gâteaux, sorbets ...

Les nectars, boisson composée à 50% de pulpe de fruits et d'un sirop léger (teneur en sucre de 14g pour 100g), ne subissent pas de cuisson pour préserver au mieux les vertus des fruits, ils sont pasteurisés pour une conservation de 6 mois avant ouverture, à boire bien frais.






La productrice s'engage à fournir les produits lors de la distribution qui aura lieu le **jeudi 10 décembre**, entre 18h30 et 19h30, au local de l'amap, situé au bar du football, stade des Richardières à Aigrefeuille sur Maine.

L'adhérent s'engage sur la commande décrite au verso du présent contrat, et à prendre possession de ses produits à la date indiquée, par lui-même ou par l'intermédiaire d'une personne dépêchée par ses soins.

L'adhérent s'engage à être à jour de son adhésion à l'AMAP d'Aigrefeuille sur Maine.

Paiement : par chèque, à libeller à l'ordre de « **Hélène Ordonaud** », et à fournir avec le contrat signé

La référente : Marie-Thérèse PICAUD 06 31 38 01 95 jymt.picaud@wanadoo.fr

Fait à Aigrefeuille, le ……..……..

L'adhérent La productrice

Pots « Délice » de 350 g à 7,00 €	Nombre
Framboise	
Framboise vanille	
Framboise pêche verveine	
Framboise fleurs de sureau	
Framboise coing	
Framboise rhubarbe	
Fruits rouges (framboise, groseille, cassis)	
Cassis	
Groseille	
Fraise menthe poivrée *	
Fraise rhubarbe *	
Myrtille	
Abricot	
Abricot romarin	
Sous-total (nombre de pots 350 g)	
Montant (Nb pots x 7,00 €)	

Pots « Délice » de 230 g à 5,00 €	Nombre
Framboise	
Framboise vanille	
Framboise pêche verveine	
Framboise fleurs de sureau	
Framboise coing	
Framboise rhubarbe	
Fruits rouges (framboise, groseille, cassis)	
Cassis	
Groseille	
Fraise menthe poivrée *	
Fraise rhubarbe *	
Myrtille	
Abricot	
Abricot romarin	
Sous-total (nombre de pots 230 g)	
Montant (Nb pots x 5,00 €)	

	Nombre	Montant
Coulis de framboise 300 g à 5,40 €		
Coulis Fruits rouges 300 g à 5,40 €		
Coulis cassis 300 g à 5,40 €		
Gelée Fleurs de sureau 350 g à 5,70 €		
Gelée Fleurs de sureau 230g à 4,10 €		
Total		

* *stock limité*

Montant total : ……...